

Délibération n° 2019-06-12

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

Objet

Programme
 d'aménagements de
 protection et de
 valorisation du site
 des Mayères :
 adoption du plan de
 financement
 prévisionnel

Rapporteur

RAVEL Pierre

Date de convocation

05/12/2019

**Date d'affichage du
 compte rendu**

19/12/2019

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 125
 Présents : 86
 Votants : 91
 Pour : 91
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULLOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le projet de réhabilitation du site des Mayères s'inscrit dans la programmation du Contrat Territorial Allier Alluvial. Dans ce cadre, des études préalables ont permis de démontrer la nécessité d'une intervention afin d'éviter la capture des anciennes gravières par la rivière. Après les premiers résultats des études présentées par les bureaux d'études Veodis 3D et Merlin, il a été décidé d'étudier des solutions alternatives moins coûteuses et plus respectueuses du caractère naturel du site.

C'est ainsi qu'un plan de gestion du site des Mayères a été élaboré, et a défini des préconisations d'aménagement nécessaires à la protection et à la qualification de ce site. Le budget prévisionnel d'investissement de ces aménagements est estimé à 658 000,00 € H.T., conformément aux objectifs décrits par les études hydrauliques et morphologiques réalisées en 2017 et 2018 dans le cadre du Contrat Territorial Allier Alluvial.

Le détail du projet et du plan de financement prévisionnel sont présentés dans le tableau ci-annexé.

Le plan de financement prévisionnel liste les actions projetées, dans la colonne « intitulé de l'action », et y affecte un « coût prévisionnel » et une recette potentielle prévisionnelle inscrite dans les colonnes spécifiques à chaque co-financeurs du Contrat Territorial, et un montant prévisionnel de l'autofinancement. Il est précisé que les subventions mobilisables au titre du Contrat Territorial Allier Alluvial sont les suivantes :

- Conseil départemental du Puy-de-Dôme : 21 345,00 € H.T. ;
- du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : 58 200,00 € H.T. ;
- Agence de l'eau Loire Bretagne : 376 803,00 € H.T.

Il est rappelé qu'une subvention du Feder POI Loire d'un montant de 52 056,00 € H.T. a fait l'objet d'un avis favorable en date du 03 juin 2019. Aussi, l'autofinancement de l'Agglo Pays d'Issoire correspond à 149 601,00 € H.T.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puy et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2019 ;

VU la délibération n° 2015-2-10 du 14 avril 2015 de la communauté de communes Issoire Communauté portant sur la validation des actions à mener dans le cadre du Contrat Territorial du SAGE Allier Sud ;

VU les rapports d'études hydrologique et morphologique du site des Mayères préconisant un plan d'action d'aménagement et de protection-valorisation du site des Mayères ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

- de valider le plan de financement prévisionnel des travaux de protection et valorisation du site des Mayères, tel qu'il figure en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants au budget général de la communauté d'agglomération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser d'une manière générale Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 17/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 17/12/2019

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL_2019_06_12-DE